



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Financement des institutions subventionnées par le SPJ

### Une solution globale et solidaire

**Grâce à des contre-propositions présentées par la Fondation Jeunesse et Familles et par l'association du Châtelard ainsi que des diminutions budgétaires présentées par d'autres institutions, le Service de la protection de la jeunesse peut allouer un budget permettant d'éviter la fermeture du foyer de Romainmôtier et de conserver le mode de prise en charge de petits enfants et de leur famille en situation difficile par l'institution " Le Coteau ".**

Le budget 2004 adopté par le Grand Conseil ne permettait pas de répondre à toutes les demandes budgétaires présentées par les institutions pour 2004, en particulier en raison du désengagement de la Confédération. S'agissant du Service de protection de la jeunesse (SPJ) et des institutions relevant de ce service, le montant total des demandes était de 44 millions alors que l'enveloppe allouée au SPJ est de 42 millions.

L'Etat a donc demandé à toutes les institutions relevant du SPJ de renoncer aux postes supplémentaires demandés (sous réserve de 5 postes nécessaires pour la mise à niveau aux normes de l'Office fédéral de la justice) et de procéder à certaines diminutions de charges (corrections dites techniques). De plus, afin d'éviter des coupes linéaires dans le budget de toutes les institutions, le DFJ s'est vu contraint de proposer des mesures ciblées, ce qui répondait aussi à une demande de l'AVOP. Dans le cadre de cette démarche, la Fondation Jeunesse et Familles (FJF) et l'Association du Châtelard se sont vu proposer d'importantes demandes de réduction, respectivement de fr. 450'000.- et de fr. 300'000.-. Ces propositions avaient notamment les conséquences suivantes :

- pour FJF, la fermeture du foyer de Romainmôtier dès le printemps 2004 ;
- pour Le Châtelard, institution " Le Coteau ", la modification profonde des modes

d'intervention et de prise en charges de très jeunes enfants et de leurs familles en situation difficile.

Des contre propositions pouvaient être apportées par ces institutions.

Aujourd'hui, les attributions budgétaires définitives sont achevées pour toutes les institutions relevant du SPJ. Grâce à des contre-propositions présentées par FJF et par Le Châtelard, chacune à hauteur de la moitié environ de l'économie demandée, mais aussi grâce à des diminutions importantes proposées par d'autres institutions, le SPJ a pu allouer un budget permettant de renoncer à la fermeture du foyer de Romainmôtier (FJF) et de conserver en grande partie le mode des prises en charge conduites par Le Coteau (Le Châtelard) jusque là.

Le DFJ salue les efforts consentis par FJF et Le Châtelard et leur ouverture pour élaborer des contre-propositions solides ; il souligne aussi la transparence et la solidarité dont ont fait preuves les autres institutions et exprime à tous sa reconnaissance pour la solution globale et solidaire ainsi trouvée, permettant de maintenir les prestations en qualité et en quantité, tout en s'inscrivant strictement dans le budget adopté par le Grand Conseil.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 03 février 2004

#### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DFJ, Philippe Lavanchy, Chef SPJ, Bâtiment administratif de la Pontaise, 1014 Lausanne, tél 021 316 53 46, [philippe.lavanchy@spj.vd.ch](mailto:philippe.lavanchy@spj.vd.ch)